



JEUNES PARENTS

Le Département  
**VOUS**

AVANT  
TOUT!

accompagne à l'arrivée  
**de votre bébé.**

Les puéricultrices du service  
départemental de protection  
maternelle et infantile sont à  
votre écoute.

# Les puéricultrices du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) des Alpes-Maritimes souhaitent la bienvenue à votre bébé.

Le Département met à votre disposition des **professionnels**, de la **petite enfance**.

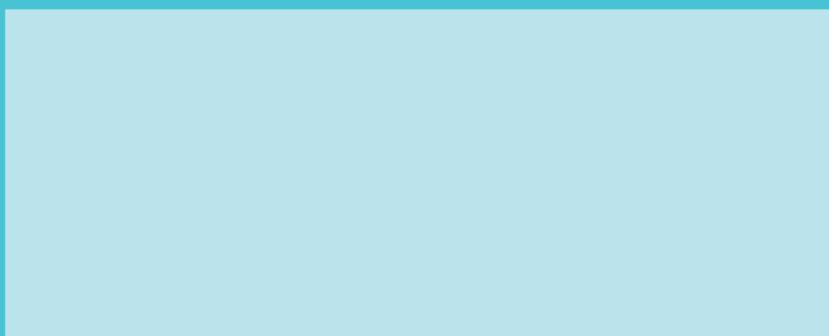
En liaison avec les médecins de PMI, votre médecin traitant, les pédiatres, les généralistes ainsi que les médecins des hôpitaux, les puéricultrices de PMI assurent :



- Des visites à domicile,
- Des activités d'éveil pour les jeunes enfants dans les centres de PMI du Département,
- Des consultations de puériculture.

Une puéricultrice de PMI est à votre service pour vous aider à comprendre les événements qui peuvent survenir depuis l'arrivée de votre bébé : soins, allaitement, croissance, rythme d'éveil, sommeil, réactions des frères et sœurs, choix d'un mode d'accueil.

**INFO : [departement06.fr](http://departement06.fr)**



## Protection des données personnelles

Le Département des Alpes-Maritimes est le responsable de traitement. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (Base légale du traitement, article 6-1 e du RGPD). Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant au Délégué à la Protection des Données - Département des Alpes-Maritimes - B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3 ou par courriel à [donnees\\_personnelles@departement06.fr](mailto:donnees_personnelles@departement06.fr) ou en vous adressant au service départemental de PMI - Centre Administratif des Alpes-Maritimes - BP 3007 - 06201 Nice cedex 3. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager a le droit de s'opposer au profilage, demander la limitation du traitement, d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22. [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

**Pour contacter le Département ou solliciter une aide, accédez à nos services en un clic sur :**

 [mesdemarches06.fr](http://mesdemarches06.fr)

